Image not found or type unknown

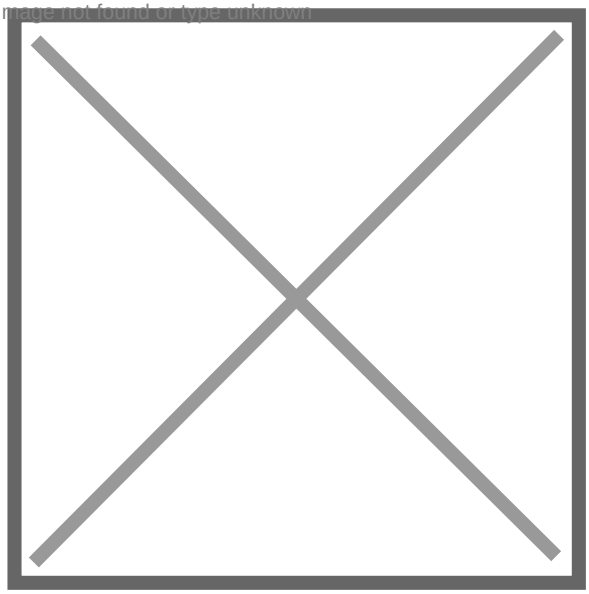

Héritage bouclé chez notaire mais mal fait

Par **Guillemain**, le **14/12/2010** à **09:59**

Bonjour,
Nous avons hérité mon frère et moi de nos parents . Mon frère vit en Algérie depuis une trentaine d'année et se moque complètement de ce qui est arrivé en France à part de recevoir son chèque du notaire.
Mes parents avaient un studio en multi-propriété c'est à dire une semaine par an à Serre-Chevalier. Ce studio n'a toujours pas été vendu bien qu'on ait signé un mandat de vente à Clubhotels- Maeva. Le notaire de Sèvres Maitre Guillermain ne veut plus entendre parler de notre dossier; Or Clubhotels me demande et à moi seul de verser l'appel de charge de 166€ pour ce studio. Le plus beau c'est que je ne toucherais JAMAIS le loyer (car il est mit à la location) Pendant la succession les loyers étaient versés sur un compte bloqué ou seul le notaire avait accès;Maintenant ce compte n'existe plus donc les loyers éventuels retourneront à Clubhotels. Alors voilà :
1 - Pourquoi paierai-je seul ces appels de charge (car il se sont permis de mettre indivision Guillemain avec mon adresse actuelle)
2 - Pourquoi je n'en toucherais pas le maigre loyer qui revient au propriétaire (265€)
Mon frère étant en Algérie est injoignable et a dit au notaire qu'il ne voulait pas en entendre parler !! il va de soi que je n'adresse plus la parole à ce frère !!
Merci de m'aider , je suis chomeur, et je n'ai aucune envie de jeter par la fenetre 166€.
Didier Guillemain

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **10:28**

Est-ce que la succession est close ?
Est-ce que le partage a été fait ? (votre frère a eu son chèque ?)

Par **Guillemain**, le **14/12/2010** à **16:07**

OUI, la succession est close et le partage a déjà été fait.
Maintenant , le notaire a mit mon adresse pour l'indivision
et je reçois les appels de charges , mais pas les loyers car nous sommes deux héritiers et plus le notaire qui a clos le compte provisoire T.P.
Que faire ? je viens d'avoir au téléphone Clubhotel multivacances qui me disent en plus qu'ils ont perdu le mandat de vente et ils veulent que j'envoie au moins la moitié des charges à savoir 83€ alors que je suis sûr que je ne toucherais pas le loyer !!!
Help, please

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **16:36**

A qui les loyers sont-il versés ?

Par **Guillemain**, le **14/12/2010** à **17:16**

eh bien à personne !!!!
Clubhotel les envoie sur le compte trésor public qui est fermé et donc ils leurs sont retournés !!!
il faut désigner un mandataire, or pour tout ce qui est à payer...c'est moi , mais, pas pour le reste !!! jamais vu ça !!!
ils vont refaire un mandat de vente que je vais signer et leur retourner et ils essayeront de contacter mon frère en Algérie ...c'est à dire.... jamais !!!
donc , en attendant ils me prennent pour une vâche à lait (pour rester poli !!)
Puis-je refuser de payer ces charges ?
Puis-je leur dire qu'ils se payeront sur la vente ?

Par **mimi493**, le **14/12/2010** à **20:08**

Il n'y a plus lieu d'y avoir mandataire puisque la succession est close
Ils payent par virement ou chèque ?

Par **Guillemain**, le **15/12/2010** à **06:45**

par virement, sans doute ? mais je ne vois pas l'intéret ?

Par **mimi493**, le **15/12/2010** à **09:19**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Il faut leur envoyer par LRAR le nouveau RIB pour le virement du loyer, le votre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés